

# Pêcher intelligent, pêcher durablement

En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité.  
Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps.



www.pecheapied-loisir.fr

Le numéro des secours est le

SOS  
196

Sécurité



- Prenez connaissance de la météo et de l'heure de basse mer.
- Evitez d'aller pêcher par temps de brume ou d'orage.
- **Ne partez pas seul sur un lieu inconnu** et prévenez quelqu'un de l'heure de votre retour.

Santé



- Conservez votre pêche vivante au frais et consommez la rapidement.
- Certains Gisements sont insalubres. **Pour connaître les zones à éviter :**

[www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)

Bonnes pratiques

- La récolte des coquillages est interdite dans les herbiers de zostères.
- Il est obligatoire de remettre les pierres retournées dans le bon sens.
- Respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche.
- Faites le tri de votre pêche sur les lieux de prélèvement.
- Laissez les femelles de crustacés portant des œufs.
- Pour la récolte des coquillages soumis à quota, les fourches, bèches et râtaux grillagés sont interdits.
- Munissez-vous d'un outil de mesure.

Métiers



- Ne ramassez pas les espèces élevées à moins de 15 m des parcs conchylicoles.
- Sans licence professionnelle, il est interdit de revendre sa pêche.

Ce panneau a été réalisé dans le cadre du réseau Littorea en partenariat avec :



Les principales espèces pêchées à pied et leur taille minimale de capture :

<b>Étrille :</b> 6,5 cm	<b>Bigorneau :</b> 500 max	<b>Tourteau :</b> 15 cm
<b>Homard :</b> 8,7 cm	<b>Crevette bouquet :</b> 5 cm	<b>Couteau :</b> 10 cm - 60 max
<b>Espèce à marquer</b>	<b>Crevette grise :</b> 3 cm	<b>Ormeau :</b> 9 cm - 20 max pêche interdite du 15/6 au 31/8
<b>Huître plate :</b> 6 cm - 60 max	<b>Coquille Saint-Jacques :</b> 11 cm - 30 max pêche interdite du 15/5 au 30/9	<b>Coque :</b> 2,7 cm - 300 max*
<b>Huître creuse :</b> 5 cm - 60 max	<b>Moule :</b> 4 cm - 300 max	<b>Palourde :</b> 4 cm - 150 max* (japonaise = 3,5 cm)
	<b>Praire :</b> 4,3 cm - 100 max	

Ces informations sont valables en Côtes d'Armor et Ile-et-Vilaine.  
Elles sont données à titre indicatif et ne sauraient remplacer la réglementation officielle.

Conception : Valentin Nazeu d'après la charte graphique réalisée par 'Littorea' / Agence des Aires Marines Protégées pour le Littéraire à pied de loisir - Juin 2013. Photographies : 'Littorea' / ANRP / Y. Ferrer